

ETAT-UNIS – Appel des parlementaires pour un moratoire sur le clonage

Par Béatrice BRASSART

Publié le 25/03/2001

Plusieurs parlementaires et experts ont appelé le Congrès à légiférer pour interdire le clonage. Il n'existe actuellement aux Etats-Unis aucune législation fédérale interdisant le clonage humain, malgré un moratoire de cinq ans décreté en 1997 sur toute expérience financée par de l'argent public [1]. Cependant quatre Etats ont interdit le clonage humain. Le Subcommittee on Oversight and Investigations, de la Chambre des Représentants a invité des scientifiques à témoigner sur le clonage humain. Les motifs de l'opposition au clonage sont pour la plupart éthiques, mais aussi scientifiques. En effet, selon le Dr Rudolf Jaenisch, du Massachusetts Institute of Technology, le clonage des animaux "nous permet de prévoir [...] que peu d'êtres humains clonés pourraient survivre et qu'une majorité de ceux qui survivraient auraient des déformations". Selon le Dr Simon Best, l'un des créateurs de la brebis Dolly, il faudrait environ un millier de mères porteuses pour produire avec succès un enfant cloné. Actuellement, cinq espèces de mammifères ont été clonées, avec des taux de réussite n'excédant pas 3 à 5% : mouton, souris, chèvre, vache et cochon. Ces mises en garde sont aussi, pour ces scientifiques, une façon de ne pas compromettre la recherche sur les cellules souches embryonnaires. En effet, le lobby anti-avortement, proche de Bush, essaie de se servir du clonage comme épouvantail pour bannir toute recherche sur l'embryon. En parallèle, des représentants de la secte RAEL ont défendu leurs projets de cloner un être humain devant la même commission de la Chambre des représentants. Une chercheuse française, Brigitte Boisselier, "raélienne", a indiqué qu'elle avait commencé des travaux pour cloner un bébé décédé à l'âge de dix mois, dans un laboratoire secret aux Etats-Unis. En marge de cette commission d'enquête, le directeur général de l'UNESCO, Koïchiro Matsuura, rappelle que le clonage à des fins de reproduction d'êtres humains a été banni par la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme que l'Assemblée Générale des Nations unies a adoptée en 1998. "Le clonage humain est déjà interdit dans 26 pays", a-t-il précisé.

[1] Washington Post, 25 mars 2001, AFP, 28 mars 2010, et Quotimed, 4 avril 2001